



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le quinze juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 9 juin 2020

Date d'affichage de la convocation : 9 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, Mme Julie Jouve, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Béatrice Leccia

Mme Jennifer Euzet

Secrétaire de séance : Mme Julie Jouve

**DEL2020_041 Equipement sportif d'intérêt territorial – marchés de travaux –
Avenants**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet en cours relatif à la création de salles de sports et de loisirs à la zone d'activités le Vigné dont la livraison est prévu prochainement. Il rappelle que le conseil municipal en date du 19 novembre 2019 a approuvé l'attribution des différents lots.

En cours de chantier, il a été constaté que des aménagements devaient être réalisés, entraînant la signature d'avenants comme suit :

- **Lot 1 gros œuvre – entreprise GRAILLE:**

Il convient de prévoir un avenant N°2 correspondant à la fourniture et la pose de coffrets et de BAL et la modification du réseau AEP (adduction en eau potable) ainsi que l'ensemble des prestations de signalétique routière sur le parking, entraînant une moins-value d'un montant de 8 333.38 €HT.

Montant du marché initial : 45 000.00 €HT

Montant de l'avenant N°1: 6 554.61 €HT (délibération 2020_008 du 26/02/2020)

Montant de l'avenant N°2 : - 8 333.38 €HT

Nouveau montant du marché : 43 221.23 €HT

- **Lot 6 revêtements de sols souples – entreprise PAPERON:**

Il convient de prévoir un avenant N°2 correspondant la pose de sols souples sur la mezzanine, entraînant une plus-value d'un montant de 3 444.00 €HT.

Montant du marché initial : 18 900.00 €HT

Montant de l'avenant N°1: 1 267.97 €HT (délibération 2019_079 du 19/11/2019)

Montant de l'avenant N°2 : 3 444.00 €HT

Nouveau montant du marché : 23 611.97 €HT

- **Lot 7 serrurerie – entreprise ATOLE:**

Il convient de prévoir 3 avenants comme suit :

Un avenant n°2 correspondant à des contrôles et vérifications cinématique désenfumage sur SKIDOMES, entraînant une plus-value d'un montant de 915.00 €HT.

Un avenant n°3 correspondant à la réfection du désenfumage, entraînant une plus-value d'un montant de 1 015.50 €HT.

Un avenant n°4 correspondant à une réalisation de l'étanchéité des fenêtres polycarbonates en périphérie de ces ouvrages et non en pied. Cet avenant n'entraîne ni plus-value, ni moins-value.

Montant du marché initial : 72 000.00 €HT

Montant de l'avenant N°1: 2 295.00 €HT (délibération 2019_089 du 20/12/2019)

Montant de l'avenant N°2: 915.00 €HT

Montant de l'avenant N°3: 1 015.50 €HT

Montant de l'avenant N°4: 0.00 €HT

Nouveau montant du marché : 76 225.50 €HT

- **Lot 11 électricité – entreprise APSYS-E:**

Il convient de prévoir 2 avenants comme suit :

Un avenant n°2 correspondant à la mise en place d'un pilotage horaire de l'éclairage dans le TGBT (tableau général basse tension), entraînant une plus-value d'un montant de 1 051.95 €HT.

Un avenant n°3 correspondant à la mise en œuvre de prises complémentaires sur la mezzanine et de luminaires en concordance avec la salle 01, entraînant une plus-value d'un montant de 1 793.15 €HT.

Montant du marché initial : 39 430.36 €HT

Montant de l'avenant N°1: 6 632.99 €HT

Montant de l'avenant N°2: 1 051.95 €HT

Montant de l'avenant N°3: 1 793.15 €HT

Nouveau montant du marché : 48 908.45 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'approuver l'avenant N°2 pour le lot N°1 attribué à l'entreprise GRAILLE pour un montant de - 8 333.38 €HT,
- D'approuver l'avenant N°2 pour le lot N°6 attribué à l'entreprise PAPERON pour un montant de 3 444.00 €HT,
- D'approuver les avenants N°2, 3 et 4 pour le lot 7 attribué à l'entreprise ATOLE pour un montant total de 1 930.50 €HT,
- D'approuver les avenants N°2 et 3 pour le lot 11 attribué à l'entreprise APSYS-E pour un montant total de 2 845.10 €HT,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	26
Procurations	01
Nombre de voix	27
Pour	26
Contre	00
Blancs	01

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

